

Délibération n°15	Conseil Municipal du 15 Octobre 2015
Service Ressources Humaines	Domaine de compétence : Tableau des effectifs Maréis
<p>Le jeudi quinze octobre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 7/09/015</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 5</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 22 Septembre 2015</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Laurence CARON, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Lucien BONVOISIN,</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER</p>
Objet : Transfert d'un poste sur le budget Maréis	
Rapporteur : Frédéric CADET	
Adjoint à l'Emploi et aux Ressources Humaines	
Synthèse de la délibération :	Afin de permettre à un agent de changer de filière, il est nécessaire de procéder au transfert budgétaire d'un poste.

Dispositions de l'art 34 de la loi du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur Le Maire rappelle à l'attention des Membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la dite collectivité ou du dit établissement.

La Ville d'Etaples-Sur-Mer a toujours souhaité, en fonction de ses possibilités budgétaires, mettre à disposition des structures communales, du personnel compétent pour un meilleur fonctionnement.

Aussi, dans le cadre de l'évolution des besoins.

Afin de permettre le changement de filière d'un Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe à temps complet et de mettre en

adéquation le grade et les missions de l'agent, il est nécessaire de transférer un Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} Classe à temps complet du budget OMT au budget Maréis.

Un poste étant disponible au tableau des effectifs du budget OMT.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder au transfert d'un poste budgétaire:

Patrimoine:(Maréis)

1 Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet

Le coût sera imputé au chapitre 012 article 64111.

La délibération est adoptée par **32 voix pour et 1 abstention.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*



REÇU LE

10 NOV. 2015

Le Maire

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille

